PROGRAMME des XIIe RENCONTRES STRASBOURG – OUTAOUAIS 3 au 7 juillet 2023

LUNDI 3 JUILLET 2023

8h15 : Accueil à la Maison de l'Avocat 3, rue du Général Frère 67000 STRASBOURG

9h00 – 12h00 : <u>La communication des avocats</u> Me Cyril COSTES et Me Paula SAUVEUR

12h00 : déjeuner-buffet offert par l'Ordre à la Maison de l'Avocat

14h00 : départ en bus pour l'excursion au Mont Sainte-Odile. Visite guidée. Balade autour du Mur Païen (prévoir des chaussures adaptées). Dîner à Obernai (soirée choucroute).

MARDI 4 JUILLET 2023

9h00 – 12h00 : <u>La protection des données personnelles (RGPD) appliquée à la profession</u>
Mr le Bâtonnier Jean-François BRUN, Monsieur Jean KUENTZ et
Me Paula SAUVEUR

12h30 : déjeuner à La Petite Mairie

14h30 - 17h30 : <u>Droit de la famille (les violences conjugales)</u>

Me Monique BLANCHARD, Me Anaïs FUCHS

et Me Amélie SAMSON

Suggestion libre après intervention : visite + dégustation au Comptoir des Vignerons Alsaciens à l'ancienne CCI, place Gutenberg, avec sélection de 3 AOC et 1 Crémant, avec kougelhof. Me Véronique PIETRI est chargée du lien avec eux en cas de besoin.

Soirée libre

MERCREDI 5 JUILLET 2023

9h00 – 12h00 : <u>Le droit autochtone au Canada et le droit local d'Alsace-Moselle</u> Monsieur le Bâtonnier Cédric LUTZ-SORG et Me Lanise HAYES

12h00 : déjeuner rapide à la Maison de l'Avocat

13h30 : départ du circuit touristique en bus pour découvrir d'autres facettes de l'Alsace : Strasbourg-Soufflenheim-Betschdorf-Hochfelden-Strasbourg : visite de la poterie Hausswirth à Soufflenheim, de la poterie Schmitter à Betschdorf, visite de la brasserie Meteor à HOCHFELDEN, soirée tarte flambée sur place.

JEUDI 6 JUILLET 2023

9h00 – 12h00 : Droit pénal (législation sur le cannabis)

Me Emmanuel SPANO, Me Pascale BOULAY et Me Jean-Philippe DALLAIRE

Déjeuner à La Marseillaise

14h00 : assistance à l'audience des comparutions immédiates, suivie d'une visite du Palais de Justice Visite possible du Fort de Mutzig pour les accompagnants

Suggestion libre (2^e possibilité): visite + dégustation au Comptoir des Vignerons Alsaciens à l'ancienne CCI, toujours avec sélection de 3 AOC et 1 Crémant, avec kougelhof. Me Véronique PIETRI est encore chargée du lien avec eux en cas de besoin.

Soirée libre

VENDREDI 7 JUILLET 2023

9h00 – 12h00 : Droit des étrangers

Me Oriane ANDREINI et Me Martin LEVESQUE

Déjeuner libre au centre-ville

14h30 : visite guidée de la vieille ville puis de la cathédrale (montée à la plateforme, 334 marches, 8 €, à décider et payer sur place le jour même)

20h00 : dîner de clôture aux Haras

INFORMATIONS TRES IMPORTANTES (A LIRE ATTENTIVEMENT)

Toutes les formations ont lieu à la Maison de l'Avocat, Salle Lucien Baumann, 3, rue du Général Frère 67000 STRASBOURG.

La participation est validée au titre de la formation continue obligatoire.

Le nombre de places pour certaines manifestations étant limité, les inscriptions seront prises en compte en fonction des places disponibles, par ordre de réception.

Merci de remplir un bulletin par personne. Un règlement commun à plusieurs personnes est possible si les bulletins de toutes les personnes concernées sont adressés ensemble.

Merci de mentionner dès l'inscription toutes les informations demandées.

Seules les inscriptions accompagnées du règlement seront prises en compte.

Les intervenants sont exemptés des frais d'inscription correspondant à la demi-journée pendant laquelle ils interviennent.

La date limite d'inscription est fixée de manière impérative au **lundi 19 juin 2023 à 12h00**, **heure locale.** Au-delà de cette date, une annulation ne donnera pas lieu à remboursement.

Mentions relatives à la protection des données personnelles :

L'Ordre des Avocats de Strasbourg met en œuvre des traitements de données à caractère personnel pour assurer la gestion, le suivi et la facturation des manifestations décrites au programme.

Les données collectées se limitent à celles strictement nécessaires à ces fins.

Les traitements des données ont pour base juridique l'inscription aux manifestations, le respect des obligations légales et réglementaires et le consentement de la personne qui s'inscrit.

Les données ne sont transmises à aucun tiers, notamment à des fins commerciales.

Elles sont conservées pour la durée nécessaire aux fins pour lesquelles elles ont été collectées, dans le respect de la réglementation en vigueur, jusqu'à examen des comptes de l'Ordre 2023 par les commissaires aux comptes et approbation des comptes 2023 par l'Assemblée Générale de l'Ordre en 2024.

Les personnes inscrites disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement (sous réserve de l'intérêt légitime de l'Ordre quant à la durée de conservation), de limitation du traitement, d'opposition au traitement, de portabilité des données automatisés, d'interrogation et de communication des données. Elles disposent également d'un droit de définir la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus.

Ces droits s'exercent auprès de l'Ordre par voie postale ou électronique, avec production d'une copie d'une pièce d'identité comportant photographie et signature.

Les personnes inscrites sont informées du fait que leur consentement à la fourniture des données requises conditionne la validité de leur inscription et que l'exercice de leur droit de limitation ou d'opposition au traitement ou le retrait de leur consentement peut conduite à l'invalidation de cette inscription s'il rend impossible leur prise en compte dans le cadre de l'une ou l'autre des manifestations composant le programme.

Elles sont informées de leur droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité compétente, à savoir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

L'envoi ou la remise du bulletin d'inscription vaut de la part de son souscripteur reconnaissance de la prise de connaissance des informations importantes mentionnées plus avant, acceptation des conditions d'organisation de la manifestation et consentement à la fourniture des données personnelles mentionnées sur ledit bulletin.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Après lecture des informations, à déposer ou retourner avant la date limite à :
Ordre des Avocats 3, rue du Général Frère 67000 Strasbourg France
ou secretariat-batonnier@ordre-avocats-strasbourg.fr
accompagné de votre règlement ou du justificatif de celui-ci

1 bulletin (3 pages) par personne (cocher les cases correspondant aux activités choisies et faire le total)

Nom – prénom :	
Profession:	
Téléphone:	
Courriel:	des Rencontres
☐ Frais d'inscription pour les formations : ☐ Matinée du 3 juillet 2023 : communication ☐ Matinée du 4 juillet 2020 : RGPD ☐ Après-midi du 4 juillet 2020 : violences conjugales ☐ Matinée du 5 juillet 2020 : droits autochtone et local ☐ Matinée du 6 juillet 2020 : cannabis ☐ Matinée du 7 juillet 2020 : droit des étrangers	25,00 ∈ $25,00 ∈$ $25,00 ∈$ $25,00 ∈$ $25,00 ∈$ $25,00 ∈$
☐ Déjeuner-buffet Maison de l'Avocat lundi 3 juillet (offert mais inscription o	bligatoire)
☐ Excursion au Mont Sainte-Odile 3 juillet, avec balade au mur Païen et soirée choucroute à Obernai (hors boissons)	57,00 €
☐ Déjeuner à La Petite Mairie mardi 4 juillet (hors boissons)*	35,00 €
☐ Déjeuner Maison de l'Avocat mercredi 5 juillet**	14,00 €
☐ Circuit touristique mercredi 5 juillet, avec visites poteries, brasserie Meteor et soirée tarte flambée	68,00 €
☐ Déjeuner à La Marseillaise jeudi 6 juillet (hors boissons)	35,00 €
Audience et visite du Palais de Justice jeudi 6 juillet (gratuit mais inscription obligatoire, prévoir pièce d'identité)	
☐ Visite vieille ville et cathédrale vendredi 7 juillet	12,00 €
☐ Dîner de clôture aux Haras vendredi 7 juillet (boissons comprises)	89,00 €
TOTAL	€ /

Mode de paiement : ☐ Chèque (uniquement chèque français) à l'ordre de : Ordre des Avocats de Strasbourg
☐ Virement (en euros uniquement, frais à la charge de l'expéditeur, selon RIB/IBAN joint), en précisant la mention « inscription Rencontres 2023 »
*merci d'indiquer ici votre choix du plat principal pour le déjeuner du mardi 4 juillet : o dos de cabillaud, sauce poisson, risotto o bouchée à la reine,tagliatelles
**ne pas oublier d'indiquer votre choix de composition de salade (cf bulletin annexe)
Merci de signaler ici toute contre-indication alimentaire d'ordre général :

Signature:



Renseignements:

Ordre des Avocats Villa Sainte-Odile 3, rue du Général Frère 67000 STRASBOURG

Téléphone: +33.(0)3.88.37.12.66. Télécopie: +33. (0)3.88.36.87.52.

Courriel: secretariat-batonnier@ordre-avocats-strasbourg.fr www.avocats-strasbourg.com

CHEZ VICTOR

Bar à salade / Sandwicherie

Nom:

Prénom:

Menu : une salade (Base + 4 ingrédients + 1 vinaigrette) + 1 dessert

Base: 1 à 4 ingrédients au choix (obligatoire)

Pâtes	
Salade iceberg	
Roquette	
Mâche	

Ingrédients: 4 ingrédients au choix (obligatoire)

Viandes	0
Poulet	
Jambon blanc	
Rôti de bœuf	
Chorizo	
Jambon Serrano	
Poissons	*
Crevettes	
Saumon (sous réserve de stock)	
Antipasti	
Tomate séchée	
Aubergine marinée	
Poivron mariné	

Vinaigrette : 1 au choix (obligatoire)

Vinaigrettes	na SP
Agrume	
Basilic	
Miel-moutarde	
Soja-sésame	
Ail-piment d'Espelette	
Huile d'olive	
Vinaigre Balsamique	
Jus de citron	

	B * -
Fromages	C
Emmental	
Mozzarella	
Chèvre	
Grana padano	
Raclette	
Gorgonzola	
Crudités	001
Salade Iceberg	
Roquette	
Mâche	
Tomate	
Champignon	
Concombre	
Olive verte	
Oignon rouge	
Carotte	
Cornichon	
Maïs	

Dessert : 1 au choix (obligatoire)

Desserts	
Brownies	
Pana Cota	
Cookies	